
LES CARNETS DU LARHRA

2016-1 "ARCHIVES DE LA RÉPRESSION"



L'Agitateur du Languedoc de Jean-Paul Laurens, 1887, Toulouse, musée des Augustins

▪ DOSSIER "ARCHIVES DE LA RÉPRESSION"

JOURNÉE D'ÉTUDES DOCTORALES DU LARHRA - 20 OCTOBRE 2015 - SOUS LA DIRECTION D'ISABELLE BLAHA ET NICOLAS GUYARD

Introduction, Isabelle BLAHA et Nicolas GUYARD

Regard sur la Journée d'études des doctorants du LARHRA au prisme des archives de l'Inquisition romaine, Giovanni ROMEO

Les « états des crimes dignes de mort ou de peines afflictives » : une source sur le contrôle de l'activité des officiers de justice au XVIII^e siècle en France.

Émilie LEROMAIN

Les procès-verbaux d'arrestation des ecclésiastiques déviants sexuels du XVIII^e siècle : une répression qui ne dit pas son nom, Myriam DENIEL-TERNANT

Les archives de la répression des Chinois travaillant dans le Nord durant la Grande Guerre, Chantal DHENNIN-LALART

Les sources de la Police Politique fasciste, Mario CUXAC

Les archives de la répression ou la répression en utilisant les archives.

Le « dossier » Vintilă Horia aujourd'hui, Alice POPESCU

Les archives de la répression ou la répression en utilisant les archives.

Le « dossier » Vintilă Horia aujourd'hui

Alice POPESCU

Université Titu Maiorescu, Bucarest
alivpopescu@yahoo.com

Introduction

Vintilă Horia, l'un des plus grands écrivains de l'exil roumain, avait été condamné en 1946 par contumace à la réclusion à perpétuité par les « tribunaux populaires roumains ». En 1960, alors qu'il vient d'être nommé pour recevoir le prix Goncourt, il est accusé d'avoir appartenu à la Garde de Fer, le parti fasciste roumain. Il est peut-être aujourd'hui temps – même si la démarche est tardive – de remettre en question ses « culpabilités ». J'insiste sur ce pluriel, bien qu'on parle généralement d'une culpabilité monolithique, sans limites ou fin. Or, il convient plutôt d'opérer des distinctions entre les différents registres de la culpabilité quand on tente de les mettre au jour et de les quantifier.

Mon étude emploie le terme répression dans son sens le plus commun, tel qu'on le trouve dans le dictionnaire Larousse : *action de réprimer, de punir*. Le but est de démanteler la structure d'un acte répressif, s'il tel a bien été le cas. Séparer la biographie d'un auteur de son œuvre (voir les cas de Céline, Hamsun, La Rochelle, Pound etc.) est un sujet en soi, qui n'est pas le mien ici. Cette recherche se construit autour d'une seule question : Est-ce que « l'affaire Horia » a été un acte de répression politique ? Autrement dit, est-ce que l'écrivain a été victime d'une vengeance, d'une punition appliquée par le régime communiste contre l'un de ses opposants ?

Qu'est-ce que « l'affaire Horia » ?

En 1960, le prix Goncourt est attribué à Vintilă Horia pour son livre *Dieu est né en exil. Journal d'Ovide à Tomes*¹. Il provoque le scandale en refusant l'invitation à se laisser

¹ Vintilă HORIA, *Dieu est né en exil*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1960, 317 p.

photographier avec les représentants de l'Ambassade de Roumanie en France. C'est du moins cet épisode que l'écrivain a toujours cru être à l'origine de la campagne diffamatoire déclenchée contre lui quelques jours plus tard. Les exilés roumains qui ne collaboraient pas avec la Sécurité (DSS)² n'acceptaient pas le contact avec les représentants de l'Ambassade roumaine. Comme la plupart des intellectuels roumains de droite, Horia avait été dans sa jeunesse un adepte du nationalisme. Il avait d'ailleurs écrit des articles qui exprimaient ses opinions dans deux revues connues pour leur affiliation à ce courant politique : *Sfarmă-Piatră* et *Porunca Vremii*. Malheureusement, le nationalisme roumain entre les deux guerres entretenait souvent des affinités avec la doctrine de la Garde de Fer, organisation d'extrême droite qui mélangeait le nationalisme avec le spiritualisme orthodoxe, l'antisémitisme et le fascisme, et qui a fini par avoir recours aux actions politiques criminelles. Profitant de cette proximité idéologique, le DSS avait constitué un dossier qui était parvenu au Parti Communiste français, dans lequel Horia était accusé d'avoir fait partie de la Garde de Fer et d'avoir écrit des articles antisémites, pronazis et fascistes. Ce « dossier » est publié dans *L'Humanité* avec un réquisitoire signé par André Wurmser. *Les Lettres Françaises*, *L'Aurore*, *Le Figaro* l'ont publié également. Tout le monde se retourne alors contre l'écrivain roumain complètement inconnu quelques jours auparavant. Avec pour résultat qu'il renonce à son prix. Dans l'histoire du Goncourt, 1960 est l'année où le prix a été « attribué, mais non décerné³».

Les archives du DSS ont été ouvertes après la Révolution roumaine de 1989. Il est donc devenu possible de se rendre compte de la manière dont l'État roumain avait manipulé les archives pour nuire à la popularité d'un écrivain qui était toujours resté ouvertement anticommuniste.

Quelques recherches sur Vintilă Horia ont été menées en Roumanie après la chute de Ceausescu. D'un côté, certains auteurs insistent sur le fait que l'écrivain a été membre de la Garde de Fer (c'est malheureusement le cas d'autres auteurs importants de l'époque). D'autres affirment le contraire⁴, ou considèrent que même s'il n'a pas adhéré à la Légion⁵ de l'Archange Michel, l'autre nom de la Garde de Fer, cela ne rachète pas son passé. Dans la plupart des cas, la documentation reste obscure (on ne peut plus retrouver les dossiers

² *Securitatea* ou *Departamentul Securității Statului* (le Département de la Sécurité de l'État) est l'appareil de répression pendant le régime communiste. Elle a succédé à la *Siguranța Statului* (Sûreté de l'État) en 1945, après la sévère épuration de cette dernière. Nous l'appellerons désormais le DSS.

³ Jacques ROBICHON, *Le défi des Goncourt*, Paris, Denoël, 1975, 378 p., voir p. 366.

⁴ Marilena ROTARU, *Întoarcerea lui Vintilă Horia*, București, Ideea, 2002, 387 p. ; Florin MANOLESCU, *Enciclopedia exilului literar românesc (1945-1989)*, București, Compania, 2010, 830 p. ; Nicolae FLORESCU, *Vintilă Horia între „ieșirea din a exista și intrarea în a fi”*, București, Jurnalul literar, 2014, 318 p. ; etc.

⁵ D'où le qualificatif de légionnaire employé pour ses adeptes.

concernant ces faits dans les archives du Conseil National pour Étudier les Archives de la Sécurité ou CNSAS⁶), ou alors les auteurs se contentent de citer un chercheur précédent qui affirme ou infirme cette appartenance. Parfois, ils la déclarent tout simplement comme une évidence : « Le prix [Goncourt] a été attribué mais il n'a jamais été décerné, à cause des accusations (accusations orchestrées depuis la Roumanie) comme quoi l'écrivain avait été un sympathisant légionnaire (ce qui, malheureusement, était vrai)⁷ ». Vintilă Horia a été accusé d'avoir fait partie de la Garde de Fer, et non pas d'en être juste un sympathisant. Aussi, il aurait été utile de connaître les sources consultées par l'auteur de cet article, compte tenu du fait que pour notre part nous ne les avons pas trouvées, ni d'ailleurs les autres chercheurs et les détracteurs de Horia dans la presse. Parmi les points d'accusation qui ont motivé la sentence de 1946, il n'y avait pas une seule référence à une telle sympathie, ni à l'appartenance à la Garde de Fer. Les points d'accusation indiquent en revanche précisément les propos fascistes, hitlériens, antisémites et contre la démocratie présents dans les articles de jeunesse de Horia (non seulement le document juridique de sa condamnation peut être retrouvé dans les archives du DSS, mais il a été publié et cité à plusieurs reprises). Pour preuve, nous pouvons renvoyer à sa citation dans la communication scientifique présentée par Laszlo Alexandru (un des opposants les plus déterminés à Vintilă Horia) à la Session Internationale de l'Institut National pour l'Étude de l'Holocauste, organisée à Bucarest le 10 octobre 2007 et publiée sur le site personnel de l'auteur⁸.

Certains considèrent que l'adhésion d'Horia à la Garde de Fer est un fait bien établi (tel Laszlo Alexandru⁹ ou Mihai Pelin¹⁰) alors que pour d'autres elle est impossible à établir

⁶ Stelian TĂNASE, „Vintilă Horia și Premiul Goncourt”, *Sfera Politicii*, nr. 153, novembre 2010, 108 p., p. 91-98. Les documents présentés dans cet article proviennent des dossiers 40018 et D 11707 de l'archive du SRI. Le premier dossier consacré à Vintilă Horia n'est plus trouvable parmi ceux disponibles au moment de cette recherche (octobre 2015). Par contre, les pages 1 et 2 contenant la note du 20 décembre 1961, présentées comme appartenant au dossier D 11707 sont, en fait, les deux premières pages de ce dossier que nous avons pu consulter, nommé plus fréquemment dans les références du CNSAS le dossier D 007347, <http://www.sferapoliticii.ro/sfera/153/art14-arhiva.html>, site consulté le 4 octobre 2015.

⁷ Ion SIMUȚ, „Dumnezeul exilului”, *România literară*, 21, 01-07/06/2007, http://www.romlit.ro/dumnezeul_exilului: « I-a fost acordat, dar nu i-a mai fost decernat, datorită acuzelor aduse scriitorului (acuze orchestrate din țară) că a fost simpatizant legionar (ceea ce era, din păcate, adevărat) », traduction libre, site consulté le 3 octobre 2015.

⁸ Laszlo ALEXANDRU, « Vintilă Horia – ce-a fost și ce se zice azi », http://193.226.7.140/~laszlo/eleonardo/n12/Laszlo9.htm#_ftnref19, site consulté le 3 octobre 2015.

⁹ Laszlo ALEXANDRU, « O minciună scandaloașă », *Tribuna*, 107, 16-28/02/ 2007, p. 9-10, <http://www.romaniaculturala.ro/articol.php?cod=8181>, site consulté le 3 octobre 2015.

¹⁰ Mihai PELIN (coord.), *Cartea Albă a Securității. Istorii literare și artistice: 1969-1989*, București, Presa Românească, 1996, 539 p. ; Mihai PELIN, *Opisul emigrației politice: destine în 1222 de fișe alcătuite pe baza dosarelor din arhivele securității*, București, Compania, 2002, 356 p.

(Georgeta Orian¹¹). Si on peut comprendre la façon dont le pouvoir réprime ses opposants en falsifiant les sources, soit par omission, soit par ajout ou tout simplement par inexactitude, reproduire le même processus aujourd'hui est regrettable. Plus regrettable que l'oubli. Et l'oubli existe aussi. Bien que quelques-uns de ses livres aient parus en roumain, les critiques autant que les éditeurs – avec peu mais, parfois, de notables exceptions – ont l'air d'éviter l'œuvre de Vintilă Horia. Le résultat est qu'il n'est pas traduit intégralement dans son pays d'origine et que, 26 ans après la révolution anti-communiste, il n'est toujours pas présent dans la mémoire collective du public roumain contemporain. Pourtant, au cours des dernières années, Vintilă Horia a suscité un regain d'intérêt parmi les chercheurs en philologie¹². Mais leur intérêt est exclusivement esthétique alors que son stigmat politique pèse toujours sur l'œuvre. En 2006, un nombre impressionnant d'intellectuels roumains, pour la plupart des écrivains et des journalistes, ont toutefois signé une pétition dans laquelle ils demandaient l'annulation de la condamnation de 1946. Au-delà de son sens symbolique, l'initiative est restée sans résultat.

Quelques réflexions sur Vintilă Horia et sur l'antisémitisme entre les deux guerres

Vintilă Horia (Caftangioglu Vintilă Horia) est né en 1915 à Segarcea, au Sud de la Roumanie, dans une famille de la petite bourgeoisie. Il est mort en 1992 en Espagne, peu après la chute du communisme, sans jamais avoir revu son pays. Il était de huit ans plus jeune que Mircea Eliade, et avait quatre ans de moins qu'Emil Cioran. Ces derniers, avec Eugène Ionesco, Constantin Noica, Mihail Sebastian et beaucoup d'autres, formaient la génération « 27 », surnommée la « Jeune Génération » ou la « Nouvelle Génération ». C'était la génération la plus dynamique, la plus célèbre des années trente en Roumanie, celle qui voulait tout changer. Ils avaient tous (sauf Eugène Ionesco) un vrai culte pour leur professeur de philosophie, Nae Ionescu, celui qui a été moralement responsable du dérapage vers l'extrême droite de la plupart d'entre eux. Est-ce que Mircea Eliade ou Emil Cioran, comme beaucoup d'autres intellectuels roumains, ont publié des articles antisémites ou fascistes dans les revues de la Garde de Fer ? Nous sommes obligés aujourd'hui d'admettre que oui, grâce à quelques chercheurs qui ont consacré des livres entiers à ce sujet (voir Țurcanu¹³, Petculescu¹⁴,

¹¹ Georgeta ORIAN, *Vintilă Horia, un scriitor contra timpului său*, Cluj-Napoca, Limes, 2008, 352 p.

¹² Cristian RADU, *Vintilă Horia sau vocația totalității*, Cluj-Napoca, Accent, 2011, 305 p. ; Pompiliu Crăciunescu, *Transliteratură și realitate*, București, Curtea Veche, 2011, 280 p. ; etc.

¹³ Florin ȚURCANU, *Mircea Eliade, le prisonnier de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2003, 540 p.

¹⁴ Constantin PETCULESCU, Alexandru Florian, *Ideea care ucide. Dimensiunile ideologiei legionare*, București, Noua Alternativă, 1994, 382 p.

Ornea¹⁵, Petreu¹⁶, Laignel-Lavastine¹⁷ etc.). De plus, Mircea Eliade est devenu membre de la Garde de Fer en 1937 et Emil Cioran en 1941, ce qui explique pourquoi ni l'un ni l'autre n'ont pris publiquement position pour défendre leur compatriote dans le scandale du Goncourt.

En revanche, la génération de Vintilă Horia, ou la génération de l'année 35 (un terme pas toujours accepté) est plus discrète, moins célèbre et elle ne s'intéresse pas au changement. Ses représentants veulent juste continuer la tradition, ils sont fascinés par « les mythes et les légendes de la terre ¹⁸ ». Comme ses collègues (Stefan Baci, Pericle Martinescu, Ovid Caledoni, Axente Sever Popovici etc.), V. Horia collabore à la revue *Gîndirea*, dirigée par l'homme de culture et politicien Nichifor Crainic, dont l'adhésion à la Légion a été éphémère (1933) pour se transformer rapidement en un vrai désaccord polémique (1935). Horia l'admire avec un respect religieux et c'est de cette admiration pour son maître que son nationalisme greffé au spiritualisme orthodoxe s'inspire. C'est, d'ailleurs, l'esprit de *Gîndirea* qui est partagé par tout le groupe. Mais il est important de préciser que ni *Gîndirea*, ni *Porunca Vremii* ou *Sfarmă-Piatră* n'étaient des journaux légionnaires, comme les accusateurs d'Horia ont essayé de le faire croire¹⁹. Les vrais revues légionnaires à l'époque étaient *Buna Vestire* et, à partir de 1940, *Cuvîntul*²⁰. D'ailleurs, une déclaration faite par l'écrivain à la Radio française et publiée par *Le Monde* le 1er décembre 1960 clarifie sa collaboration avec les revues incriminées :

« 1) On cite dans l'*Humanité* du 29 novembre l'hebdomadaire *Sfarmă Piatră* (sic) comme étant un journal de la Garde de Fer. Cet hebdomadaire étant financièrement et moralement appuyé par Nicolas Titulesco, son apparition en 1935 correspond au désir de cet homme d'État d'éloigner la jeune Roumanie des influences de la Garde de Fer. J'y collaborais

¹⁵ Zigu ORNEA, *Anii treizeci. Extrema dreaptă românească*, București, Editura Fundației Culturale Române, 1995, 474 p.

¹⁶ Marta PETREU, *Cioran sau un trecut deocheat*, Iași, Polirom, 2011, 431 p.

¹⁷ Alexandra LAIGNEL-LAVASTINE, *Cioran, Eliade, Ionesco. L'oubli du fascisme*, Paris, PUF, 2002, 552 p. Le livre a suscité beaucoup de controverses, en France comme en Roumanie, quant à sa probité scientifique.

¹⁸ Cornel UNGUREANU, *La vest de Eden*, Timișoara, Amarcord, 1995, 257 p. : «Ca în opera lui Crainic (maestrul lui Vintilă Horia), contează miturile și legendele pământului.», p. 114, traduction libre.

¹⁹ André WURMSER, « Pro-hitlérien antisémite – Tel est le lauréat du Goncourt 1960 », *L'Humanité, Organe Central du Parti Communiste Français*, n° 5054, le 29 novembre 1960, p. 2 : « il fut l'un des principaux rédacteurs des journaux de la Garde de Fer, 'Porunca Vremii' et 'Sfarmă-Piatră'. », *apud* Georgeta Orian, *Ibid.*, p. 217.

²⁰ Florin MANOLESCU, „Vintilă Horia față cu Premiul Goncourt”, *Viața Românească*, nr. 5-6, juin, 2013, p. 29-40, 256 p., voir p. 33, http://www.viataromaneasca.eu/images/pdf/85_1.pdf, site consulté le 5 octobre 2015.

justement parce que je n'appartenais pas à la Garde de Fer. J'étais un intellectuel de droite mais je n'acceptais pas les violences, ni de langage ni de fait. 2) J'ai écrit — j'avais vingt ans — certains articles cités par M. André Wurmser, mais je me permettais de rectifier son optique. J'ai été rédacteur au journal *Porunca Wremii* (sic), journal qui n'a pas appartenu non plus à la Garde de Fer, et je l'ai quitté au moment où je me suis aperçu que la rédaction modifiait les textes que je lui communiquais. C'était en 1938, l'année même de mon entrée dans ce journal. 3) Fidèle à mon attitude anti-Garde de Fer, j'ai été limogé de mes fonctions officielles de diplomate en 1940 et envoyé en camp de concentration par les nazis en 1944. 4) Je n'ai jamais fait de politique à proprement dit. Je n'ai pas appartenu à la Garde de Fer. 5) Mon roman, qui raconte l'exil d'Ovide, n'a rien à voir avec toutes ces affabulations politiques²¹ ».

De fait, après 1938, la signature d'Horia n'apparaît plus dans les pages de *Porunca Vremii*. Une recherche faite dans les archives de ce journal (telles que j'ai pu y avoir accès) le confirme. La liste des articles de l'écrivain répertoriés par Georgeta Orian dans son livre le confirme aussi. *Meșterul Manole* (1939-1942), dont Horia est le fondateur, n'était pas aligné non plus à la Garde de Fer.

Le jeune Horia étudie le droit, la philosophie et la littérature et, en 1940, il est nommé attaché de presse à Rome d'où il sera renvoyé quelques mois plus tard, dès l'arrivée au pouvoir de la Garde de Fer. Une deuxième étape diplomatique, entre 1942 et 1944, cette fois à Vienne, finira avec sa déportation par les Allemands dans deux camps de concentration aménagés pour le personnel diplomatique. Libéré par les Britanniques en 1945, il refuse de retourner en Roumanie et passe trois ans en Italie. Entre 1948 et 1953 on le retrouve en Argentine, puis à Madrid (1953-1960), où il écrira *Dieu est né en exil*. En 1960 il est en France, mais suite à « l'affaire Goncourt », il retourne en 1964 à Madrid, en Espagne, où il restera jusqu'à la fin de sa vie, comme professeur de littérature universelle et comparée à l'Université Complutense de Madrid et, ultérieurement, à l'Université Alcalá de Henares.

L'œuvre écrite par le jeune Horia en Roumanie (entre 20 et 26 ans) n'a pas un grand impact sur les lecteurs. Il publie trois livres de poésie, un roman et les célèbres articles politiques (dispersés parmi quelques centaines d'autres, dont la plupart ont une thématique culturelle) qui deviendront un stigmate vingt ans plus tard. Au moment de leur parution, ils n'ont rien d'exceptionnel, bien au contraire ; ils font, malheureusement, partie de l'atmosphère générale de l'époque. En lisant *Les mémoires d'un antisémite* de Gregor von Rezzori²², on comprend mieux à quel point l'antisémitisme imprégnait la société roumaine et cette partie de l'Europe entre les deux guerres mondiales. D'ailleurs, dans son livre sur Cioran, Eliade et Ionesco,

²¹ *Ibid.*, p. 35.

²² Gregor von REZZORI, *Memoriile unui antisemit*, București, Kriterion, 1994, 336 p.

Alexandra Laignel-Lavastine cite ce dernier qui décrit les années trente en Roumanie : « Les professeurs de faculté, les étudiants, les intellectuels devenaient nazis, gardes de fer, les uns à la suite des autres²³ ». L'antisémitisme ne caractérisait pas seulement la Garde de Fer, il a connu, à l'époque, au moins deux autres formes d'expression : l'antisémitisme du parti dirigé par le professeur A. C. Cuza (ou le « couzisme »), et celui du maréchal Antonescu. En 1934, Vintilă Horia s'inscrit au parti du professeur A. C. Cuza, mais il est déçu et le quitte assez rapidement. Il a à peine 18 ans au moment de cette aventure politique à laquelle il va mettre fin la même année. Dans ses mémoires écrites en roumain, l'écrivain raconte comment un jour, devant le siège du parti couziste, il assiste à une scène de violence contre un juif. Profondément marqué, il décide de renoncer à cette affiliation²⁴.

Les articles de Horia ont un air juvénile et audacieux, ils évoquent une personnalité en formation qu'on ne reconnaît plus, ni dans le ton, ni dans les croyances, ni dans le style de l'écrivain qui va gagner le Goncourt vingt ans plus tard. La seule constante reste son érudition qui aspire à l'universel. L'auteur de *Dieu est né en exil* se déclare (à travers son personnage, Ovide) contre toutes les dictatures et tous les dictateurs. D'ailleurs, l'ensemble de la trilogie sur l'exil (*Dieu est né en exil* – 1960, *Le Chevalier de la résignation* - 1961 et *Persécutez Boèce !* – 1983) parle de cela. En aucun cas dans la littérature de Vintilă Horia on ne peut trouver une trace d'antisémitisme ou de fascisme.

Pourtant, dans les archives de la Bibliothèque Centrale Universitaire de Bucarest qui ont brûlé partiellement en 1989 à l'occasion de la Révolution anti-communiste (les autres bibliothèques n'ayant pas d'archives complètes non plus), on peut retrouver dans quelques numéros de *Porunca Vremii* et *Sfarmă-Piatră* (qui étaient des publications « couzistes ») des articles datant de 1938, 1940 et 1941 qui contiennent des positions pro-hitlériennes, pro-mussoliniennes et pro-Antonescu. C'est la période au cours de laquelle Horia est déçu par la démocratie : « J'avais assisté un après-midi, au Parlement, à une bagarre entre un député couziste et un membre du Parti National Paysan et depuis j'avais fait une sorte d'allergie à la démocratie, au moins à celle pratiquée chez nous », explique-il dans son journal écrit en roumain et publié de façon posthume en 2015²⁵. Malheureusement, des propos antisémites peuvent aussi être retrouvés dans beaucoup de ses articles. Ce sont des articles dans lesquels Horia – comme la plupart de « l'intelligentsia roumaine » – posait un diagnostic correct sur la

²³ Eugène IONESCO, *Antidotes*, Paris, Gallimard, 1977, entretien avec Frédéric Towarnicki ; *apud* Alexandra Laignel-Lavastine, *Ibid.*, p. 237.

²⁴ Vintilă HORIA, *Memoriile unui fost Săgetător*, București, Vremea, 2015, 335 p, voir p. 108.

²⁵ Vintilă HORIA, *Jurnalul unui fost Săgetător*, București, Vremea, 2015, 335 p. : « Asistasem într-o după-amiază la Parlament la o bătălie între un deputat cuzist și un national țărănist și mă alesesem cu un fel de alergie față de democrație, cel puțin cea practică la noi », p. 106, traduction libre.

situation dramatique de son pays²⁶, mais choisissait – pour citer un critique roumain – « une solution incorrecte²⁷».

Les archives du Département de la Sécurité de l'État (DSS)

À partir de mars 2000, le CNSAS a mis à la disposition du public les dossiers de l'appareil de répression communiste. Entre 1996 et 1997, Mihai Pelin a coordonné quatre volumes du *Livre Blanc de la Sécurité*²⁸, qui contenait des documents extraits des archives du Service Roumain de Renseignement (SRI)²⁹. Il a été le premier chercheur qui a eu la permission de les étudier. Quand j'ai décidé de consulter personnellement les dossiers concernant le "cas Horia", j'étais en possession de deux informations contradictoires, venant de deux sources différentes (en ce qui concerne Stelian Tănase, il a publié ses documents plus tard, en 2010) : Marilena Rotaru, qui avait obtenu l'autorisation d'analyser les documents en 1999, et Mihai Pelin, qui l'avait eu deux ans auparavant. Ce dernier a publié deux « fiches personnelles » différentes de Horia : une dans *Le Livre Blanc de la Sécurité*, en 1997, et la deuxième en 2002, dans le livre dédié aux écrivains roumains exilés. Ces deux fiches décrivent Vintilă Horia comme légionnaire : « En 1933 il a adhéré au Mouvement Légionnaire faisant partie du nid Doru³⁰», alors que les documents trouvés par Marilena Rotaru prouvaient le contraire³¹. J'ai commencé à lire ces documents en pensant que, en tant que premier venu, Mihai Pelin avait plus de crédibilité. C'était lui qui avait eu la chance de disposer de toutes les informations avant que le SRI ait « plumé » les dossiers, comme il l'a déclaré dans une interview pour *Jurnalul național* le 29 mars 2005³². Pourtant, quel intérêt le SRI aurait pu avoir dans ce cas à enlever des documents qui confirmaient ce que le même Service (l'ancien DSS) avait prétendu en 1960 ? Si Vintilă Horia a bien fait partie de la Garde de Fer, quel intérêt a pu avoir le SRI de faire disparaître

²⁶ Une Roumanie qui était obligée de céder une bonne partie de son territoire.

²⁷ Mircea ANGHELESCU, postface du livre de Georgeta ORIAN, *Vintilă Horia, un scriitor contra timpului său*, Cluj-Napoca, Limes, 2008, 352 p., voir p. 6.

²⁸ *Cartea Albă a Securității*, traduction libre, voir note 10, p. 4.

²⁹ Après la chute du communisme en 1989, le DSS (ou la Sécurité) devient l'actuel SRI (Serviciul Român de Informații).

³⁰ Mihai PELIN, *Opisul emigrației politice: destine în 1222 de fișe alcătuite pe baza dosarelor din arhivele securității*, București, Compania, 2002, 356 p. : „A aderat la Mișcarea Legionară în 1933, fiind încadrat în cuibul Doru...”, p. 163, traduction libre.

³¹ Marilena ROTARU, *Ibid.*, p. 278-280.

³² Mihai PELIN, « SRI trimite către C.N.S.A.S. dosare « jumulte » », *Jurnalul Național*, 29 mars 2005, <http://jurnalul.ro/special-jurnalul/mihai-pelin-sri-trimite-catre-cnsas-dosare-jumulite-48089.html>, site consulté le 5 octobre 2015.

les documents qui prouvaient la culpabilité de l'écrivain ? Cela n'aurait fait que discréditer cette institution, alors que son but a toujours été le contraire. Le fait que les dossiers ont été « plumés » est la première chose qui vient à l'esprit du chercheur qui consulte les archives du CNSAS, vue la manière dont elles se présentent aujourd'hui. Mais si une telle « pratique » a été utilisée, cela s'est passé seulement pour protéger les acteurs de la répression, pas ses victimes.

En ce qui concerne les documents publiés par Stelian Tănase plus tardivement (en 2010, in *Sfera Politicii* - voir la référence en note 6) et dans lesquels Vintilă Horia est décrit comme un légionnaire, la seule question sans réponse est : où se trouve aujourd'hui le dossier n° 40018 sur lequel il dit s'appuyer ? Seul le dossier D 11707 ou D 007346 ou D 7346 (tous les numéros désignent le même dossier !) est présent au CNSAS (voir également la note 6). Le document « incriminant » Horia se trouvant dans ce dernier dossier est une note informative datant le 20 décembre 1961 sur laquelle je vais me concentrer dans les pages qui suivent.

Au CNSAS j'ai étudié :

- Deux dossiers individuels en papier, en 3 volumes (D 007346 - 1 vol. et I 0151079 - 2 vol.), sur Vintilă Horia (Caftangioglu Vintilă Horia), et un quatrième microfilmé (SIE³³ 6090) ;
- Un dossier individuel en papier, en 2 volumes (I 0235750), et 1 microfilmé (SIE 54528) sur Mircea Bălănescu, l'ambassadeur de Roumanie en France en 1960 ;
- Deux dossiers individuels contenant 8 volumes en papier (I 0073547 - 5 vol. et I 0236438 - 3 vol.) sur Mihai Ralea, critique littéraire et politicien roumain. C'est par lui que le DSS a transmis le « dossier Horia » au Parti Communiste Français.

Malheureusement, les dossiers de Bălănescu et Ralea ne contiennent rien sur l'année 1960 ou sur le cas Horia.

Le premier constat qui apparaît à l'étude de ces archives est que le dossier évoqué par Mihai Pelin dans son livre sur les écrivains de l'exil n'existe plus ou qu'il n'est plus mis à la disposition du public. On nous a pourtant affirmé que tout ce que le CNSAS détient nous a été donné pour consultation. Plus précisément, tout ce que le SRI a envoyé au CNSAS... Pourtant, les deux « fiches personnelles » publiées par ce chercheur correspondent à deux fiches existantes en plusieurs copies dans les dossiers que j'ai consultés et qui font partie des documents résumant des informations nommées (dans une première étape) « non vérifiées », sortant des « matériaux qu'on possède » mais qui, pourtant, ne sont pas attachés, retrouvables ou mentionnés par un numéro d'enregistrement dans aucun des dossiers concernant Vintilă

³³ Service de Renseignement Extérieur (Serviciul de Informații Externe).

Horia. En fait, toutes les informations incluses dans ces fiches sur l'appartenance de l'écrivain à la Garde de Fer ou sur sa collaboration avec elle avaient déjà été infirmées par Le Corps des Détectives en 1943. Les accusations étaient, en fait, « une confusion de personne » entre Vintilă Horia et un des ses cousins, Gheorghe Caftangioglu, un membre véritable de la Garde de Fer, qui a été emprisonné pour son activité légionnaire. Les preuves et les conclusions se retrouvent dans deux documents au moins : l'un daté du 22 juin 1943³⁴ et l'autre du 26 juin 1943 et signé par le sous-inspecteur de police M. Ionescu, ce dernier document étant un rapport détaillé sur toutes les suspicions et accusations précédentes³⁵.

Le second constat est que les documents publiés par Marilena Rotaru font partie des mêmes dossiers que j'ai retrouvés au CNSAS. Les conclusions qu'elle livre regardant la forme et le contenu de ces dossiers sont exactes.

Le troisième constat est que le faible niveau d'intelligence et de culture générale de la plupart des informateurs (recrutés par le DSS sans aucun critère de sélection) est une source d'inexactitudes parfois risibles, parfois plutôt dramatiques (par exemple, Vintilă Horia s'est vu attribué le « Premier Prix » en France pour son roman *Dieu est en exil*, qui est « un roman diffamatoire contre le régime politique de la République Socialiste Roumaine »³⁶ etc.). Ce faible niveau est aussi à l'origine des marques d'incompétence dont tous les dossiers consultés témoignent : le manque d'ordre chronologique, l'organisation aléatoire et souvent illogique des documents. Ce qui est encore plus regrettable est que cette incompétence et, parfois, la « créativité » dans l'interprétation, prennent pour des vérités des informations pourtant infirmées antérieurement. Cela peut être dû à deux causes : soit que les différents employés qui « travaillent » un dossier ne lisent pas la documentation et les conclusions apportées par ceux qui les ont précédé, soit qu'ils veulent nous laisser cette impression. Ainsi, une accusation (déjà infirmée plusieurs fois dans les archives qui précèdent le régime

³⁴ Referat nr. 299, 22 iunie 1943, Direcția Generală a Poliției, Corpul Detectivilor, Grupa sau Ecchiba 1 - nr. 2540, dosar I 151079, vol. 1, p. 49, 49 bis, 50, 50 bis, 51, 51 bis. Raportorul este comisarul Bogdan Constantin, semnatura indescifrabilă. / Rapport no. 299, le 22 juin 1943, La Direction Générale de la Police ; Le Corps des Détectives ; Le Groupe ou l'Équipe 1 – no. 3540, dossier I 151079, vol 1, p. 49, 49 bis, 50, 50 bis, 51, 51 bis. Le rapporteur est le commissaire Bogdan Constantin, la signature est indéchiffable ; traduction libre.

³⁵ Raport al Direcțiunii Generale a Poliției (Direcțiunea Corpul Detectivilor) adresat Serviciului Special de Informații nr. 12841, Confidențial, din data de 26 iunie 1943, semnat de către inspectorul Corpului Detectivilor (indescifrabil) și de către Subinspectorul de Poliție M. Ionescu, dosar I 151079, vol.1, p. 54, 54 bis, 55. Rapport de la Direction Générale de la Police (La Direction du Corps des Détectives) adressé au Service Spécial de Renseignement n° 12841, Confidentiel, le 26 juin 1943, signé par l'inspecteur du Corps des Détectives (indéchiffable) et par le sous-inspecteur de Police M. Ionescu, dossier I 151079, vol. 1, p. 54, 54 bis, 55, traduction libre.

³⁶ Dossier D 007346, note de 20 décembre 1961, no. 272, p. 2: un roman cu caracter defăimător al R.P.R.”, traduction libre.

communiste) se retrouve multipliée, affirmée comme vérité et finalement enregistrée comme telle dans les dossiers connexes du DSS³⁷. Le plus probable est que les « travailleurs » de la police secrète le font volontairement ou par excès de zèle, afin de fournir à leurs supérieurs des « documents » à charge dans le « dossier Horia ». Toute l'histoire communiste a été écrite et réécrite de cette façon.

Le quatrième constat est le fait que chaque dossier présente plusieurs numérotations différentes, avec des pages manquantes, parfois au motif de leur insignifiance : « les pages ont été effacées à cause de leur manque d'importance³⁸ », ce qui alimente les soupçons de falsification. On peut penser encore une fois que très probablement les dossiers ont été « travaillés » une dernière fois avant d'être « abandonnés » au CNSAS.

Le cinquième constat découle de la découverte, dans le dossier microfilmé, d'une lettre datant du 9 décembre 1960, adressée par un employé du DSS à son supérieur et signée (« pour conformité ») Maior P. Sandulescu³⁹, qui prouve l'intention des autorités roumaines d'empêcher l'attribution du Prix Goncourt à Vintilă Horia dès que l'écrivain eut été nommé (c'est-à-dire plusieurs mois avant le scandale). Encore une fois, à cause de (ou plutôt grâce à) l'incompétence d'un diplomate roumain, Traian Moraru, les informations que le DSS avait envoyées au ministère des Affaires étrangères pour déclencher la campagne de presse n'ont pas été fournies à temps à l'Académie Goncourt. L'employé explique que, pourtant, il avait déjà donné tous les matériaux incriminants au ministre, et il avait même suggéré le plan d'action : « J'ai répondu qu'il fallait essayer de contacter Rene Bozin et Boer [probablement Hervé Bazin et Boher], membres importants du jury, connus par notre section culturelle, et qu'il fallait les inviter à quelques soirées à l'ambassade pour démasquer Horia Vintilă, et essayer de les mobiliser contre lui pour qu'ils influencent des autres membres aussi⁴⁰ ». Le

³⁷ Par exemple, une fausse information qui accuse l'écrivain d'être entré en cachette en Roumanie, le 1er janvier 1943, pour faire la liaison entre les légionnaires roumains d'Allemagne et ceux de Roumanie sera infirmée non seulement par le Corps des Détectives en 1943, mais aussi (à plusieurs reprises) par tous les départements régionaux de la Police des Frontières de Roumanie entre 1943 et 1945. Pourtant elle sera reprise dans toutes les notes ou fiches personnelles du DSS préparées à l'occasion du Prix Goncourt en 1960 et même dans celles qui ont suivi.

³⁸ Mention répétée deux fois au début du dossier SIE 6090, dans le tableau qui précède la première page : „Paginile șterse din opis nu au fost filmate neavînd valoare operativă„. « Les pages effacées de l'inventaire n'ont pas été filmées à cause de leur manque de valeur opératoire ».

³⁹ Dossier SIE 6090, lettre n° 77/E du 9 septembre 1960 concernant Vintilă Horia, reçu de la part de la résidence de Paris par le courrier du 12 décembre 1960, p. 10, 11, 12 / Dosar SIE/6090, scrisoarea nr.77 / E din 9 decembrie 1960 privind pe Vintilă Horia, primită de la rezidența Paris prin curierul din 12 decembrie 1960, p. 10, 11, 12, traduction libre.

⁴⁰ Dossier 6090, p. 11 : « I-am răspuns [...] prin secția culturală să ia legătura cu Rene Bozin și Boer (probabil Herve Bazin și Boher – precizarea noastră) membrii ai juriului cunoscuți de secția culturală și invitați la mai multe mese la legația de secția culturală, să-l prezinte pe Horia Vintilă sub adevărata lui față și să caute să-i

même employé se plaint du coût de l'erreur de Traian Moraru pour l'État roumain : [c'est] « seulement après avoir convaincu la rédaction de chaque journal de publier ces documents, seulement après avoir dépensé de l'argent que l'on a réussi à retirer le Prix Goncourt à Vintila Horia⁴¹».

Le sixième constat est que plusieurs rapports, fiches personnelles, notes informatives, écoutes téléphoniques et interceptions de correspondances etc. (existants dans le dossier microfilmé) montrent que le DSS a surveillé et essayé par tous les moyens, à partir du scandale Goncourt et jusqu'à la mort de l'écrivain, « d'influencer de manière positive sa position » en ce qui concerne le régime politique de son pays, afin d'utiliser sa réputation internationale pour crédibiliser les autorités roumaines à l'étranger. Ils n'ont jamais réussi.

Septième et dernier constat enfin : le dossier D 007346 a l'air d'être une synthèse chaotique des principaux documents existants dans les deux volumes du dossier I 0151079. Par conséquent, le chercheur qui lit la première page de ce dossier de synthèse D 007346 (page numérotée initialement 23, puis 178 et, finalement, 1) tombe sur la note informative de 20 décembre 1961, celle publiée par Stelian Tănase en *Sfera Politicii* (voir la note 6), qui affirme tout simplement l'appartenance de l'écrivain à la Garde de Fer : « Il fait partie de l'organisation légionnaire depuis l'année 1933, étant connu comme actif autant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger⁴² ». Mais, en 1933, Vintilă Horia avait à peine 18 ans (en fait 17 ans avant le mois de décembre) ! Comment pourrait-il être déjà si connu et si actif comme légionnaire (et non seulement en Roumanie, mais aussi à l'étranger) ?! Si le chercheur ne vérifie pas la véracité d'une telle information par l'étude intégrale du dossier et aussi des autres deux volumes du dossier I 0151079, il risque, malheureusement, d'arriver à une fausse conclusion. C'est ce que je pense être à l'origine du malentendu sur l'appartenance de Vintilă Horia à la Garde de Fer. Pourtant, si on ne prend pas cette accusation comme vérité absolue, on découvre dans la même note informative (pas plus loin qu'à la page 8 du même dossier) une approche complètement différente de la précédente : « Du matériel non vérifié en notre possession, on conclut qu'il s'est inscrit dans l'organisation légionnaire en 1933 et qu'il a fait partie du nid Dorul⁴³ ». L'accusation du début de cette note a été donc faite en utilisant « du

influențeze să voteze contra lui Horia Vintilă, să caute să pună ei să influențeze și pe alți membrii », traduction libre.

⁴¹ *Ibid*, p. 11 : « Numai [...], după ce s-a muncit cu fiecare redacție de ziar în parte să publice aceste materiale, după ce s-au cheltuit bani s-a reușit să se retragă premiul Goncourt lui Horia Vintilă. », traduction libre.

⁴² Dossier D 007346, note du 20 décembre 1961, n° 272, p. 1 : « Face parte din organizația legionară din anul 1933, fiind cunoscut că a fost activă atît în țară cît și peste hotare », traduction libre.

⁴³ *Ibid*, p. 8 : « Din materiale neverificate pe care le posedăm, rezultă că în anul 1933 s-a înscris în organizația legionară și a făcut parte din cuibul "Dorul" », traduction libre.

matériel non vérifié » ! Mais du moins s’agit-il du matériel « en notre possession », ce qui est une bonne nouvelle... La mauvaise nouvelle est qu’il n’est pas attaché au dossier et ne peut donc être consulté et éventuellement vérifié par nous. Quelle malchance, compte tenu du fait que les autres « matériaux » que possédaient les services de renseignement se retrouvent dans la plupart des cas attachés aux documents concernés !

En fait, toutes les affirmations ayant été trouvées dans ce dossier se référant à l’affiliation politique de Vintilă Horia ou à sa sympathie pour la Garde de Fer sont accompagnées de la spécification « matériaux/ fait/ etc. non vérifié(es) », sauf celle de la note du 20 décembre 1961 et celle de la fiche personnelle datant du 21 novembre 1960. Comme par hasard, la première affirmation faisant partie de la première note informative est exactement celle sur laquelle le chercheur pose les yeux dès qu’il a ouvert le dossier. Puis elle est immédiatement suivie par cette fiche personnelle du 21 novembre. Est-t-il possible que la fiche joue le rôle d’une preuve attachée à la note ? Si ce que l’on affirme dans la note du 20 décembre 1961⁴⁴ a comme base ce que l’on a déjà affirmé le 21 novembre 1960⁴⁵, il faut alors admettre que le raisonnement est faux parce que les affirmations de 1960 n’avaient aucun fondement non plus. D’ailleurs, nulle part dans les dossiers que le DSS a dédiés à Vintilă Horia (au moins dans ceux disponibles au CNSAS au moment de notre recherche en octobre 2015) on ne peut découvrir une telle preuve. On peut, par contre, trouver des conjectures stupides : il a été légionnaire parce qu’il a été très proche de Nichifor Crainic⁴⁶, ou il a été légionnaire parce qu’il a écrit des articles pro-Antonescu (sic)⁴⁷. Mais tous les articles pro-Antonescu incriminés à l’occasion de sa condamnation par le tribunal populaire et ultérieurement dans la presse française avaient été écrits après la chute de la dictature légionnaire, donc après la séparation intervenue entre le maréchal et le gouvernement de Horia Sima suite à la rébellion légionnaire des 21-23 janvier 1941. De plus, juste le jour d’avant, le même DSS avait affirmé exactement le contraire : « Vintilă Horia faisait partie des légionnaires modérés, ayant ultérieurement joint le camp de Horia Sima et devenant un des plus virulents ennemis du régime Antonescu⁴⁸ » ... En effet, et contrairement à toute logique, dès qu’un dossier sur Vintilă Horia est créé la première fois en 1942, suite à une fausse accusation de collaboration avec la Garde de Fer

⁴⁴ *Ibid*, p. 1.

⁴⁵ Dossier D 007346, fiche personnelle de 21 novembre 1960, p. 13 : « s-a înscris în organizația legionară în anul 1933, și a făcut parte din cadrul cuibului “Dorul” » / « il s’est inscrit dans l’organisation légionnaire en 1933 et il a fait partie du nid “Dorul” », traduction libre.

⁴⁶ *Ibid*, fiche personnelle du 22 novembre 1960, p. 128.

⁴⁷ *Ibid*.

⁴⁸ *Ibid*, fiche personnelle du 21 novembre 1960, p. 13 : « Vintilă Horia făcea parte din legionarii moderați, ulterior trecînd în tabăra simistă și devenind unul dintre cei mai aprigi dușmani ai regimului Antonescu », traduction libre.

(survenue pendant sa mission à Vienne), celle-là le suivra toute sa vie, malgré les preuves contraires ultérieures. Une des causes en est que les documents attestant l'investigation faite par Le Corps de Déetectives démontrant l'innocence de l'écrivain (voir les notes 34 et 35) ne se retrouvent pas dans le dossier de synthèse D 007346, mais seulement dans le premier volume de son dossier informatif (I 0151079). Pourtant, tout le matériel du dossier de synthèse a comme source les copies des documents provenant de ces deux volumes du dossier I 0151079. On suppose donc que ces copies ont pour rôle de résumer les informations les plus importantes au sujet de l'écrivain. Le chercheur qui n'a pas la curiosité de vérifier les sources dans leur intégralité (le dossier informatif) accumule suffisamment de soupçons pour conclure, en l'absence de ces deux pièces fondamentales, que V. Horia a pu être légionnaire.

Conclusion

Vintilă Horia, condamné comme criminel de guerre pour antisémitisme et pro-hitlérisme, n'a jamais été membre de la Garde de Fer. Du moins, l'étude des archives infirme ce soupçon. Même les accusations qui ont motivé en 1946 la décision du tribunal ne font aucune référence à une telle appartenance politique. Peut-être parce que les preuves n'ont jamais existé. Ce qui est certain, c'est que le 1^{er} novembre 1940, précisément à cause du fait qu'il n'était pas membre de la Garde de Fer, Horia est destitué de sa fonction d'attaché de presse à Rome dès que la dictature légionnaire s'installe en Roumanie. Les documents concernant cet événement se retrouvent dans les archives⁴⁹. Il est important, aussi, de préciser qu'après la chute du régime du dictateur Franco en Espagne, l'écrivain a pu continuer sa carrière universitaire, diriger des revues culturelles et publier dans la presse espagnole et internationale. Ce qui peut paraître assez étonnant pour quelqu'un qui serait un ancien membre de la Garde de Fer. Les faits contredisent d'ailleurs ce que la presse française communiste insinuait malencontreusement en 1960 : « À la Roumanie nouvelle et libérée, le journaliste de la *Sfarmă-Piatră* a préféré l'Argentine de Peron, puis l'Espagne de Franco où il passa plusieurs années, collaborant à la radio et à divers journaux franquistes⁵⁰».

Dans une interview accordée à la traductrice Angela Martin en septembre 1991, Vintilă Horia clarifie ses rapports avec la Garde de Fer : « Compte tenu que le directeur de *Gîndirea*, Nichifor Crainic, était très anti-légionnaire, la plupart d'entre nous n'a jamais adhéré à ce mouvement [...]. Je n'ai pas été légionnaire parce qu'à l'époque je faisais partie des

⁴⁹ Même la célèbre (déjà) note du 20 décembre 1961, no. 272 (dossier D 007346, p. 8) l'atteste : « La data de 15 iunie 1940 a fost numit atașat de presă – diurnist – la Roma, calitate ce a deținut-o pînă la 1 noiembrie 1940, cînd a fost rechemat în țară și îndeplătat din funcție » / « Le 15 juin 1940 il a été nommé attaché de presse – payé à la journée - à Rome, fonction qu'il a exercée jusqu'au 1er novembre 1940, quand il a été renvoyé en Roumanie », traduction libre.

⁵⁰ Serge ZEYNOS, « Horia, le “Goncourt” scandaleux mis hors-jeu en quatre jours », *l'Humanité Dimanche, Magazine du Parti Communiste Français*, 4 décembre 1960, no. 640, p. 12, apud Georgeta Orian, *Ibid.*, p. 237.

collaborateurs de *Gîndirea*. Peut-être que, autrement, j'aurais fait partie de la Garde de Fer. [...] La preuve ou les preuves que c'était comme ça sont les suivantes : en premier lieu, parce que j'ai été nommé attaché de presse à Rome en juin 1940, quand Carol II régnait encore et Crainic était ministre de l'Information et de la Propagande ; en deuxième lieu, parce que j'ai été démis de ce poste au moment où la Garde de Fer prenait le pouvoir en septembre 1940 ; en troisième lieu parce que j'ai été nommé encore une fois attaché de presse, cette fois-ci à Vienne, au printemps du 1942, quand Alexandru Marcu a pris la place de Crainic au même ministère ; en quatrième lieu, parce que j'ai été emprisonné dans le camp de Krummhubel en septembre 1944, avec tous les autres diplomates qui étaient en Allemagne ; si j'étais légionnaire non seulement que je n'aurais pas pu occuper ce poste pendant le gouvernement du Maréchal Antonescu, mais je serais resté à Vienne pour collaborer avec le gouvernement constitué là-bas par Horia Sima⁵¹».

À la fin de mes recherches dans les archives du CNSAS (octobre 2015) et après avoir consulté les dossiers existants sur Vintilă Horia, une conclusion s'impose : les accusations faites pendant la campagne de presse orchestrée par le DSS avec la complicité du Parti Communiste Français contre l'écrivain roumain en 1960 sont fausses en ce qui regarde son appartenance ou collaboration avec la Garde de Fer. Malheureusement, cela n'excuse pas ses propos antisémites ou sa position profasciste entre la fin des années 1930 et le début des années 1940, propos évoqués dans le réquisitoire de l'*Humanité*. La question que François Boutin pose dans son article « Terreur dans les lettres » paru dans *La France Catholique* le 9 décembre 1960 : « Et les « fautes de jeunesse » de M. Wurmser ? »⁵², en faisant référence aux articles pro-staliniens de celui-ci, écrits quand il avait un âge plus mature que Horia, reste rhétorique. Le chef du Parti Communiste, et ce problème lui appartient, n'a jamais changé de camp quant à ses croyances communistes ; en revanche la pensée de Vintilă Horia a évolué. Sans doute est-il aussi rhétorique de se demander si « l'affaire Horia » a été un acte de justice ou plutôt

⁵¹ Angela MARTIN, « Vintilă Horia “Gîndesc în limba română, azi, ca și întotdeauna” », *Cultura*, no. 40, 21 septembre 2006 : « Având în vedere că directorul Gîndirii, Nichifor Crainic, era foarte antilegionar, mare parte dintre noi n-am aderat niciodată la acea mișcare [...]. N-am fost legionar pentru că mă aflam în acea epocă din viața mea printre colaboratorii Gîndirii. Poate că altfel aș fi făcut parte din Garda de Fier [...]. Dovada sau dovezile cele mai clare că așa a fost sînt urmatoarele : întâi, că am fost numit atașat de presă la Roma în iunie 1940, cînd domnea încă regele Carol al II-lea și Crainic era ministru al Informațiilor și al Propagandei ; al doilea, că am fost scos din post în momentul în care Garda de Fier lua puterea în septembrie 1940 ; al treilea, că am fost numit din nou atașat de presă, de astă dată la Viena, în primăvara anului 1942, cînd Alexandru Marcu a luat locul lui Crainic la același minister ; al patrulea, că am fost internat în septembrie 1944 în lagărul de la Krummhubel, împreună cu toți ceilalți diplomați din Germania; dacă aș fi fost legionar nu numai că nu aș fi putut ocupa acel post sub guvernul Mareșalului Antonescu, dar aș fi rămas la Viena ca să colaborez cu guvernul constituit acolo de Horia Sima.», traduction libre, <http://revistacultura.ro/nou/2013/04/vintila-horia-gandesc-in-limba-romana-azi-ca-si-intotdeauna>, site consulté le 4 octobre 2015.

⁵² François BOUTIN, « Terreur dans les lettres », *La France Catholique*, 9 décembre 1960, p. 4, *apud*. Georgeta Orian, *Ibid.*, p. 143.

un acte de répression. Une information que j'ai découverte dans les microfilms du dossier du SIE sur Vintilă Horia pourrait peut-être nous aider à trancher : en 1988, l'État roumain faisait des démarches auprès de l'écrivain (toujours considéré comme un ancien fasciste et antisémite) afin d'acheter ses droits d'auteur pour *Dieu est né en exil*⁵³. Il voulait en effet publier le livre et réaliser un film sur la vie et l'œuvre d'Ovide. Dans un document daté du 22 août 1988, un certain colonel (du DSS) Rațiu Gheorghe constate que « suite à l'étude et à l'analyse effectuées par les facteurs culturels spécialisés, il en résulte que l'œuvre la plus adéquate du point de vue littéraire et artistique pour réaliser un scénario sur ce thème est le roman *Dieu est né en exil* ». D'après « les facteurs spécialisés », le livre du prix Goncourt 1960 avait, 28 ans après, toutes les qualités nécessaires pour présenter « des aspects d'intérêt historique concernant l'origine et la continuité du peuple roumain sur le territoire actuel⁵⁴ ». Une drôle de justice ...

⁵³ Dossier SIE 6090, adresse n° 0066075, le 22 août 1988, de ministère de l'Intérieur (Département de la Sécurité d'État) à l'Unité Militaire 0544/225, p. 219 : « În urma studiului și analizei efectuate de către factori culturali de specialitate, a rezultat că cea mai adecvată lucrare, din punct de vedere literar-artistic pentru realizarea unui scenariu pe această temă, o constituie romanul "Dumnezeu e născut în exil" », traduction libre.

⁵⁴ *Ibid*, p. 219 : « aspecte de interes istoric privind originea și continuitatea poporului nostru pe actualul teritoriu », traduction libre.